

TARIFS DES PRESTATIONS

Les pourcentages s'entendent sur le prix de vente initial de mise en vente ou en location.

• VENTES IMMOBILIERES :

Honoraires à la charge du vendeur

De 0 à 50 000 euros, nos honoraires sont de 10,00 % TTC

De 50 001 à 100 000 euros, nos honoraires sont de 7,00 % TTC

De 100 001 à 170 000 euros, nos honoraires sont de 6,00 % TTC

De 170 001 à 300 000 euros, nos honoraires sont de 5,10 % TTC

De 300 001 à 500 000 euros, nos honoraires sont de 4,40 % TTC

De 500 001 et plus nos honoraires sont de 4,00 % TTC

Facturation minimale 3 500 Euros TTC . Frais de dossier fixés à 400 € TTC (compris dans les honoraires).

Lorsque le vendeur est en situation de surendettement, ou si les inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

• VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET CESSION DE DROIT AU BAIL :

Honoraires à la charge du cessionnaire.

De 0 à 300 000 euros, nos honoraires sont de 7% HT (8,40 TTC). , Au-delà, 3% HT (3,60 TTC).

Facturation minimale 5000 euros HT (6 000 euros TTC).

• MANDAT D'ACHETER, MANDAT DE RECHERCHE :

Honoraires à la charge de l'acquéreur, calculés sur le prix de vente initial : 4% + 3 000 € (le tout TTC)

Facturation minimale 5 000 Euros TTC.

Les Frais de dossier sont fixés à 400 € TTC (compris dans les honoraires).

• MANDAT DE NEGOCIATION :

A la charge du demandeur : Négociation d'un prix de vente ou de location, pour le compte de l'acquéreur ou du locataire = 3% TTC du prix initial, limité à 50% de la baisse de prix.

• VENTE EN VIAGER :

A la charge du vendeur :

15 % TTC du prix de vente initial. Le prix de vente en viager se définit comme le prix d'une vente classique (estimation de la valeur du marché) moins l'abattement calculé pour le Droit d'Usage et d'Habitation).

• AVIS DE VALEUR ECRIT : 150€TTC

• LOCATION DE LOCAL A USAGE D'HABITATION :

Honoraires à la charge du bailleur ET du locataire :

un mois de loyer HC, plafonné à 15 euros TTC du m² en zone très tendue, 13 euros TTC du m² en zone tendue et 11 euros TTC du m² partout ailleurs

(Honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux d'entrée. Les honoraires d'état des lieux d'entrées, inclus, sont de 3 euros/m²)

• LOCATION DE LOCAL A USAGE PROFESSIONNEL :

Honoraires à la charge du preneur :

Nos honoraires sont fixés à 10% HT, soit 12 % TTC du loyer de la période triennale payable lors de l'entrée dans les lieux.

Facturation minimale 2000 euros HT

• LOCATION DE LOCAL A USAGE DE GARAGE :

Forfait de 200€ TTC (à la charge du propriétaire pour 50% et du locataire pour 50%) payable lors de l'entrée dans les lieux.

• GESTION LOCATIVE (Miribel Immobilier) :

* Honoraires de gestion locative

Honoraires sont fixés à 7 % hors taxes du quittancement, soit 8,40 % T.T.C.

* Honoraires de local à usage professionnel ou commercial

12% HT (soit 14,4 % du TTC) du quittancement annuel (à la charge du propriétaire pour 50% et du locataire pour 50%) payable lors de l'entrée dans les lieux.

Tous les modèles de mandats sont à votre disposition dans notre agence, sur simple demande